

OIDEL

Rapport d'activités 1996

L'année 1996 a permis à l'OIDEL de multiplier de fructueux contacts avec les organisations internationales, de publier les résultats de quelques recherches sur des thèmes concernant la liberté d'enseignement, de participer aux travaux d'autres organisations œuvrant pour le même idéal et, enfin, de poursuivre l'expérience de l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation.

Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (OIDEL)

32, rue de l'Athénée / CH - 1206 GENEVE

tel +41 7892949 / fax +41 7892922

e-mail dg@oidel.ch / site web: www.oidel.ch

Convaincus que le débat sur les libertés éducatives ne saurait se dérouler hors du contexte plus général des droits économiques, sociaux et culturels et par conséquent des droits de l'homme en général, nous avons participé activement à différentes réunions de l'ONU, en particulier celles du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Dans le même esprit, l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation a permis de poursuivre un vaste programme de formation d'étudiants provenant du monde entier.

En filigrane des recherches sur la liberté d'éducation, le thème du financement a fait l'objet d'une attention toute particulière. Une journée internationale d'études sur ce thème a été organisée en France, en collaboration avec deux organisations soeurs de France et d'Italie.

La question de la liberté d'enseignement est évoquée dans la plupart des colloques traitant d'éducation ou de politique scolaire. L'OIDEL a veillé à être présente sur le terrain, particulièrement lors de conférences organisées par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe ou par des initiatives émanant de centres universitaires. Veillant à ne pas en rester aux aspects théoriques, nous avons également collaboré au travail de plusieurs groupes qui tentent de mettre en œuvre la liberté scolaire dans des situations politiques et sociales particulières, notamment en Suisse et en Haute-Egypte.

Enfin, l'OIDEL a poursuivi son propre travail de réflexion et publié plusieurs textes sur des questions ayant directement trait aux libertés éducatives, mais en analysant aussi des thèmes connexes, comme celui de la tolérance. Des documents de présentation de l'OIDEL et de ses objectifs ont également été publiés et diffusés.

Université d'été 1996 des droits de l'homme et du droit à l'éducation

Projet réalisé conjointement avec l'*Entraide Universitaire Mondiale* (EUM), l'**Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation** s'est déroulée à Genève pour sa deuxième session du 4 au 17 août 1996. Financée par le Département Fédéral des Affaires Etrangères, la Fondation Ford, l'UNESCO et la Commune de Meyrin, cette activité s'inscrit dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004). A ce titre, elle bénéficie de l'appui du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

La formation proposée par l'Université d'été consiste en un parcours qui, à partir d'une réflexion fondamentale, veut aboutir à des propositions concrètes sur le terrain des droits de l'homme et des droits éducatifs. L'objectif est de donner à

l'étudiant les outils pour œuvrer à l'avènement d'une véritable culture des droits de l'homme orientée vers le plein développement de l'homme.

Se fondant sur la *Charte des droits de l'homme*, pierre angulaire de la culture des droits de l'homme, la formation vise à donner leur juste place aux *droits économiques sociaux et culturels* dont la promotion ne saurait être conçue sans référence explicite à celle de développement. Cependant nous donnons un sens large à cette notion de développement, mettant l'accent sur le rôle joué par la culture et par l'éducation, l'éducation étant le véritable moteur de la culture et du développement. C'est pourquoi le programme de l'Université d'été accorde une importance particulière au droit à l'éducation.

La formation comporte des cours théoriques et des séances pratiques, à l'occasion desquelles les étudiants suivent les travaux de la *Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de protection des minorités* et du *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale*.

Chaque unité est préparée à l'aide d'une documentation distribuée à l'avance. En outre, chaque unité s'achève par une séance de synthèse qui renforce la cohérence de l'ensemble. Les étudiants sont évalués au moyen de deux épreuves, écrites ou orales. La première porte sur les connaissances théoriques acquises, la seconde prend la forme d'un travail de recherche personnel consacré à un thème à l'ordre du jour de l'un des organes de protection des droits de l'homme. Ce mémoire doit être remis dans un délai de deux mois à compter de la fin de la session; il est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Destinée à des étudiants de troisième cycle déjà formés en matière de droits de l'homme, mais aussi à des candidats ayant acquis une certaine expérience sur le terrain, l'Université d'été a accueilli cette année 36 personnes, originaires de 22 pays, rigoureusement sélectionnées parmi plus de 170 candidats. Pour des raisons évidentes, le comité de sélection a choisi de privilégier les candidatures des ressortissants de pays où les violations des droits de l'homme sont flagrantes ainsi que celles provenant des zones dites à risques. Précisons que la participation latino-américaine n'a été rendue possible que grâce à l'octroi de bourses par la Coordination régionale pour l'Amérique Latine de l'EUM.

Des séminaires spécifiques et des ateliers ont été organisés avec le concours du CICR, du *Bureau International du Travail* (BIT), de l'*Association internationale pour une Ecole instrument de paix* (EIP), du *Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme* (CODAP), du *Minority Rights Groups* (MRG), de *Christian Solidarity International* (CSI), de la *Comisión Andina de Juristas*, de la *Comisión de Derechos Humanos de Guatemala*, de la *Communauté Internationale Baha'ie* et du *Bureau International d'Education* (BIE). Cette dernière a, cette année encore, offert son soutien logistique et son expertise pendant toute la durée de la session.

Parmi les activités marquantes de cette session, on retiendra le discours inaugural prononcé par Monsieur José Ayala-Lasso, Haut Commissaire aux Droits de l'homme des Nations Unies qui a rappelé à cette occasion toute l'importance que revêtent à ses yeux les droits économiques, sociaux et culturels.

C'est dans le même esprit que s'est déroulé le 8 août un grand colloque public sur le thème *La culture, essence de l'humain?* Y ont notamment participé M. Janusz Symonides, Directeur de la *Division des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix* de l'UNESCO, M. Yoro Fall, historien sénégalais, membre de la *Commission mondiale de la culture et du développement* de l'UNESCO, et M. Sanchez-Arnau, ancien ministre et Ambassadeur d'Argentine auprès des Nations Unies.

Enfin, lors du discours de clôture qu'il prononça sur le thème *Les tendances de l'éducation à l'aube du XXIème siècle*, le Directeur du B.I.E., Monsieur J.C. Tedesco affirma que l'éducation, comprise comme production et distribution de connaissances, est la variable déterminante de nouvelles formes d'organisation sociale et économique et que la lutte pour s'approprier les lieux de production et de distribution du savoir constituera le centre des conflits sociaux de l'avenir. En conséquence, précisa-t-il, les intellectuels et les éducateurs auront un rôle déterminant à jouer dans la résolution des conflits.

Un séminaire d'hiver a été organisé pendant l'année académique 1995-1996 sur les thèmes traités lors de l'Université auquel 15 universitaires ont pris part.

Travail en faveur des droits économiques, sociaux et culturels

L'OIDEL a participé à de nombreuses rencontres à l'ONU, particulièrement à celles du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Présente également à l'UNESCO et à l'Union européenne, l'OIDEL a sans cesse rappelé devant les experts toute l'importance qu'elle accorde aux droits fondamentaux dans le domaine de la culture et de l'éducation.

L'OIDEL, dans ce contexte, a suscité une "plate-forme" d'ONG concernées par les droits de l'homme et celles de coopération au développement en collaboration avec le *Centre des droits de l'Homme*, le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) et l'*Union Interparlementaire*.

Ces réflexions ont abouti à quelques réalisations concrètes:

- un document de travail intitulé: Prendre au sérieux les Droits économiques, sociaux et culturels;
- une réunion au mois de mars, à l'occasion de la séance de la *Commission des droits de l'homme*, introduite par le Sous-Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ibrahima Fall;

- notre participation active - nous y avons fait une communication - au débat sur le protocole facultatif au Pacte des droits économiques, sociaux et culturels en mai et décembre (Le projet de Protocole y a été adopté);
- une intervention devant la Commission des droits de l'homme.

Le retard accumulé dans la mise en œuvre des DESC demeure considérable. Leur discrimination est manifeste lorsqu'on considère la place que leur accorde l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme. En même temps, nous assistons à une révision profonde de la notion de développement, dépassant la vision purement économique. Cette révision, commencée au Sommet de Rio avec la notion de développement durable, s'est poursuivie par l'intégration de la dimension culturelle grâce aux travaux de la *Commission mondiale de la culture et du développement* de l'UNESCO, à l'action de la *Décennie pour le développement culturel* et le *Sommet pour le développement Social*. L'aboutissement de ce parcours semble être la notion de développement humain que le document final du Sommet exprime ainsi: "[Placer] la personne humaine au centre du développement et mettre l'économie au service des besoins humains" (n.8a).

L'urgence exige une action politique, c'est-à-dire la mise en œuvre de stratégies permettant de déboucher sur des progrès substantiels à brève échéance, comme l'adoption d'un *Protocole facultatif* au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Rappelons qu'un des points forts de ce protocole consiste en l'introduction d'un droit de plainte des personnes ou des groupes de personnes en matière de violation des droits économiques, sociaux et culturels, un droit de plainte analogue à celui octroyé par le Protocole facultatif relatif aux droits civils et politiques.

Financement de l'éducation

Les questions touchant au financement de l'éducation ont constitué un thème de travail pendant toute l'année. Le Colloque de Paris du 9 novembre 1996, a rassemblé plus de 150 experts et décideurs de l'Union Européenne et d'autres pays comme la Suisse et l'Inde. Il s'est déroulé au Palais du Luxembourg, siège du Sénat français et a été financé par la Commission de l'Union Européenne et réalisé en collaboration avec le groupe *Enseignement et Liberté* (Paris) et le *Centre de recherche et documentation "Luigi Einaudi"* (Turin).

Comment parvenir à une *éducation de qualité pour tous* dans l'Union Européenne alors que le pilotage de l'éducation devient de plus en plus complexe et que les Etats européens sont confrontés à de graves difficultés dans les décisions concernant l'allocation des ressources et la répartition du coût entre les différentes catégories sociales, telle fut la question fondamentale examinée par les intervenants.

La réunion a commencé par la lecture d'un message de **M. Allais**, Prix Nobel d'Economie. Lors de la première table ronde sont intervenus **A. Petroni**, Professeur à l'Université de Calabre, Directeur du *Centro Luigi Einaudi*, qui a évoqué les *nouvelles méthodes de financement de l'éducation*. **S. Sexton**, Directeur de l'Education Unit de l'*Independent Primary and Secondary Education Trust* (IPSET), a traité de la question de savoir comment mettre en œuvre le chèque scolaire. Quant à **F. Angoulevent**, *Présidente du syndicat SNACL*, elle a situé la question par rapport au contexte français.

Un premier débat a permis d'entendre **Y Beernaerts**, Chef du *Département Comenius* du *Programme Socrate* (Union Européenne) et **V. Guillén-Preckler**, Ancien Vice-président et Membre du Conseil d'Administration de l'*Association Européenne des Parents d'Elèves* (Espagne).

Au cours de la session de l'après-midi, **D. Garcia Broch**, ancien adjoint au maire de Valencia et responsable de l'introduction du chèque scolaire a présenté un *cas pratique de mise en oeuvre du chèque scolaire*. Puis, **Ph. Némó**, professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris a prononcé une conférence intitulée: *Quelle stratégie pour une réforme du financement de l'éducation?*

Le rapport final fut lu par le rapporteur général **F. H. Briard**, avocat au Conseil d'Etat et Membre du Conseil d'administration d'*Enseignement et Liberté*.

Le lendemain, dimanche, P. Gorre d'*Enseignement et Liberté* ainsi que A. Fernandez de l'OIDEI, ont participé à une émission en direct sur les ondes de Radio Lumière 101, entre 13h et 14h30.

Un document à paraître en 1997, contiendra les textes de cette journée d'études.

Concernant toujours le financement de l'éducation, nous avons participé au Congrès européen de l'Education organisé par la *Asociación de Centros Autónomos de Enseñanza* (ACADE) sur l'Education pour l'Europe du XXIème siècle. Alfred Fernandez y a présenté un texte des nouvelles méthodes de financement de l'éducation en Europe.

Dans le document *Une proposition pour le renouveau de l'éducation en Europe*, l'OIDEI signalait que "les moyens financiers ne sont pas la panacée du succès dans le domaine de l'éducation. Il ne suffit pas de dépenser de l'argent; encore faut-il savoir le dépenser." Les problèmes du financement de l'éducation ne doivent pas être traités de manière isolée: ils ne sauraient être dissociés du changement qui est en train de s'opérer dans la conception du rôle des pouvoirs publics à l'égard de la société et de l'éducation en général.

Une plus grande participation de la société civile dans les affaires publiques apparaît donc indispensable. Ainsi Osborne et Gaebler, les inspirateurs de la politique de Bill Clinton, ont évoqué trois des grands principes du "New Public Management", principes susceptibles de permettre un changement radical de la politique éducative:

- restituer le pouvoir au citoyen, en lui donnant les moyens de contrôler l'action de l'état;
- décentraliser la prise de décision et favoriser la gestion participative;
- donner la priorité aux mécanismes du marché et non au système bureaucratique.

Financé par *Christian Solidarity International*, un programme de recherche nous permet d'étudier les écoles pluri-confessionnelles promues par l'ACHE en Haute-Egypte. A priori, ce type d'écoles, qui favorise la liberté d'enseignement comprise dans les termes de la Charte des droits de l'homme, pourrait représenter un modèle surtout pour des pays où les tensions ethniques ou religieuses restent très vives. De ce point de vue, la situation de l'Egypte est caractéristique et les écoles de l'ACHE, précisément, accueillent des élèves de deux communautés religieuses très opposées entre elles pour des raisons socio-politiques: les communautés chrétienne et musulmane.

Ce travail de recherche est coordonné par le Dr. William M. Boardman, Consultant en éducation et membre de la Commission Permanente de l'OIDEL. Mr. Boardmann s'est rendu en Egypte au début de l'année .

Par ailleurs, l'OIDEL a organisé au printemps 1996 un débat public, conjointement avec le *Forum pour des écoles publiques libres*. Ce débat mettait en présence Madame Brunschwig-Graf, chef du Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève ainsi que différentes personnalités engagées dans le monde de l'éducation, dans le privé ou dans le public. Suivi par environ 300 personnes, le débat a bien montré le travail qui reste à faire pour convaincre les autorités politiques d'une part et les enseignants d'autre part. Dans ces deux catégories de personnes, nombreuses sont encore celles qui conçoivent la liberté éducative comme une atteinte à la cohésion sociale, et ce parce qu'elles assimilent liberté et totale déréglementation.

Toujours en Suisse, les autorités du pays ont mis en consultation un projet de réforme de la Constitution Fédérale. Le projet n'apportait rien de neuf en matière de liberté d'enseignement sinon, dans le contexte actuel, de conforter les cantons dans une conception centralisatrice de l'éducation. L'OIDEL est intervenue par écrit dans le débat et a suscité une campagne de lettres et d'articles de presse sur la question, parallèlement à une quantité d'autres initiatives prises partout dans le pays. Le résultat de cette campagne s'est révélé positif, puisque, de l'aveu même des autorités, la liberté d'enseignement est l'un des deux thèmes qui ont le

plus mobilisé les citoyens au cours de cette consultation. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les effets de cette campagne sur les textes eux-mêmes.

L'OIDEL a multiplié les contacts internationaux, particulièrement en France, en Italie, en Espagne et en Suisse. Citons simplement une démarche auprès du ministère de l'Education Nationale en France avec le *Service inter-organisations de défense de la liberté d'enseignement* (SILE), membre de l'OIDEL. En Suisse, l'OIDEL a collaboré au travail du *Forum pour des écoles publiques libres*. En Italie, nous avons suivi avec attention l'évolution de la situation, nous réjouissant de l'émergence d'un consensus politique entre les sensibilités de droite et celles de gauche en faveur de l'élargissement de la liberté. Nous avons également suivi de près la situation espagnole et sommes intervenus, entre autres, à l'occasion du congrès de l'ACADE.

En octobre s'est tenue à Genève la 45ème *Conférence internationale de l'éducation* organisée par l'UNESCO et consacrée, cette année, à la situation des enseignants. Le Directeur Général a prononcé une allocution en session plénière, soulignant notamment que des mesures octroyant davantage de liberté aux enseignants vont dans le sens d'une revalorisation de leur statut. L'allocution mettait aussi l'accent sur la notion de projet d'établissement, sur l'autonomie des centres scolaires et sur l'importance à accorder à la formation éthique.

En novembre, l'OIDEL était représentée à un colloque, organisé par l'Université Erasmus de Rotterdam et la Boston University sur thème *Ambiguos embrace of government*. Il s'agissait d'analyser les exigences des Etats par rapport aux institutions privées qu'ils financent. Le promoteur du Colloque était Charles Glenn, membre du Comité Exécutif. Alfred Fernandez a présenté une réflexion sur les relations entre les Eglises et les religions d'une part et les Etats d'autre part.

En décembre, l'OIDEL a participé à la séance de conclusion de la *Conférence sur l'avenir de l'éducation secondaire en Europe*, conférence organisée à Strasbourg par le Conseil de l'Europe et qui clôture six années de recherches et de travaux. L'OIDEL a insisté sur l'importance de la participation de la société civile, sur la nécessaire autonomie des centres scolaires et du projet pédagogique, sur l'importance aussi de l'octroi d'un choix scolaire plus large et du rôle des parents dans la réussite scolaire.

En décembre toujours, la CONCAPA, organisation membre de l'OIDEL, a organisé à Madrid une conférence sur le thème: *Un nouveau pacte scolaire*. Le Président a envoyé un message d'adhésion.

Publications et réalisations

Avec le groupe Nicomaque, le directeur de l'OIDEL a publié un ouvrage de réflexion sur la tolérance: *Des idées pour interioriser la tolérance et le respect d'autrui*.

Il apparaît clairement, en effet, que le respect des différences et même le droit à la différence, sont des préalables nécessaires pour une saine réflexion sur la tolérance.

En collaboration avec l'Entraide Universitaire Mondiale (WUS) et le Forum Européen pour la Liberté d'Education (EFFE), l'OIDEL a rassemblé les *Déclarations et Conventions internationales sur le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement*, un recueil en quatre langues appelé à devenir un outil indispensable pour tous ceux qui travaillent aux questions du droit à l'éducation.

Les sociétaires de l'OIDEL ont d'autre part reçu trois éditions de notre lettre d'information *Education & Liberté*, qui les informe de l'actualité éducative dans le monde.

Avec une étude sur le chèque scolaire, l'OIDEL inaugure une nouvelle série de documents désignés sous le vocable *Working papers*. Ces documents sont destinés à informer le public sur des questions d'actualité en rapport avec la liberté d'enseignement.

La première étude concernant le chèque scolaire, un sujet très actuel, vient combler une lacune dans un domaine sur lequel il n'existe guère d'informations en langue française. Ce texte met à la portée du non spécialiste les données essentielles sur la question. Il évoque notamment l'aspect polémique d'une question derrière laquelle se cachent des enjeux politiques fondamentaux, à savoir, entre autres éléments: le rôle de l'état dans l'éducation, la gestion des ressources publiques et le pluralisme éducatif. Le document se divise en deux parties: une présentation d'abord théorique de la notion de chèque scolaire, puis quelques exemples de mise en œuvre.

Deux autres *Working Paper* sont en cours d'élaboration: l'un concernera le travail sur les DESC et l'autre la journée d'étude sur le financement de l'éducation.

Signalons aussi la mise en activité d'un bureau de l'OIDEL pour l'Union Européenne, avec un siège à Londres. Ce bureau est dirigé par M. Boardmann, membre de la CP.

Enfin, le matériel pour une campagne de promotion est prêt: outre le dépliant bien connu, nous disposons maintenant d'une petite brochure de huit pages présentant l'OIDEL, son histoire, sa structure, ses objectifs, ses activités et quelques textes de base sur la liberté éducative. Une deuxième brochure de quatre pages celle-là, reprend certaines informations de base, mais avec une présentation et un style plus promotionnels. Enfin, une liste des publications de l'OIDEL est également disponible.